BULAC
[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ሥልጣኔ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2025/066

Rédigé par
Juliette Pinçon

Téléphone
01 81 69 18 11

Courriel
direction@bulac.fr

Date
17 mars 2025

COMPTE RENDU

Réunion du 6/03/2025
Assemblée générale

Version
Approuvée par l'AG du 15 octobre 2025

Participants présents

Administrateurs

Katia JUHEL (EFEO)
Véronique LESTANG-PRÉCHAC (MESR)
Françoise MOULIN CIVIL (MESR)
Alexa PIQUEUX (MESR)

Membres de droit

Jean-François DAGUES (contrôleur budgétaire régional), représenté par Frédéric AGNES
Loïc BLANCHARD (agent comptable)
Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Sylvie DENOIX (présidente du CS)
Christophe PÉRALES (Université Paris Cité)
Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Thomas JACQUEAU (DGS)
Pierre MARCHETTI (DGS adjoint)
Juliette PINÇON (directrice adjointe)
Aladin LARGUÈCHE (RP)
Angélique CARLE (RP suppléante)
Adrineh ZINALI (RP suppléante)

Participants excusés

Administrateurs

Caroline BODOLEC (CNRS) : *procuration donnée à Véronique LESTANG-PRÉCHAC*
Amélie CHURCH (Sorbonne Université)
Stéphane FEUILLAS (Université Paris Cité)
David FIALA (MESR) : *procuration donnée à Alexa PIQUEUX*
Jean-François HUCHET (Inalco) : *procuration donnée à Françoise MOULIN CIVIL*
Rainer Maria KIESOW (EHESS) : *procuration donnée à Françoise MOULIN CIVIL*
Daniel MOUCHARD (Sorbonne Nouvelle)
Cécile REYNAUD (EPHE)
Anne ROUSSELET-PIMONT (Panthéon-Sorbonne)

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du gouvernement)

Invités

Lionel LAMBIN (RP)

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 2024
2. POINT D'INFORMATION
3. PROROGATION DU GIP 2024-2027 : CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE
4. COMPTE FINANCIER 2024
5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024
6. BILAN DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2022-2024
7. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2025
8. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
9. CONVENTION D'OCCUPATION COMMUNE DU PÔLE DES LANGUES ET CIVILISATIONS MODIFIÉE
10. CONVENTION D'ÉCHANGE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DU CAMBODGE
11. ADHÉSION AUX GIS ASIE, ÉTUDES AFRICAINES ET MOMM
12. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Françoise MOULIN CIVIL ouvre la séance à 14h36.

Elle précise que 3 administrateurs sont porteurs de 4 procurations.

Elle salue la présence de Sylvie DENOIX, présidente sortante du conseil scientifique, et la remercie pour son mandat.

Elle rappelle que Marie-Lise TSAGOURIA prendra sa retraite au 31 décembre 2025 et qu'une assemblée générale supplémentaire sera à organiser en octobre 2025 pour désigner son successeur.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Le compte rendu de l'assemblée générale du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION

Marie-Lise TSAGOURIA évoque le sujet de la représentation des établissements partenaires du GIP BULAC à l'assemblée générale.

Elle rappelle que la convention constitutive du GIP prévoit que chacun des membres du groupement participant à hauteur de 8 % désigne un (et un seul) représentant à l'assemblée générale. Les fondateurs du GIP ont en effet tenu à ce que chaque établissement désigne un seul représentant pour assurer une continuité dans la connaissance du fonctionnement de la bibliothèque et éviter une trop grande volatilité dans la représentation des établissements.

Anne-Catherine FRITZINGER souhaitant se démettre de ses fonctions de représentation, la présidence de Sorbonne Université a proposé que les deux co-directeurs de la bibliothèque représentent l'établissement. Marie-Lise TSAGOURIA sollicite les représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour dire le droit sur ce point de doctrine.

3. PROROGATION DU GIP 2024-2027 : CONVENTION CONSTITUTIVE MODIFIÉE

Marie-Lise TSAGOURIA rappelle que la durée de prorogation du GIP a été réduite de 6 à 3 ans par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en décembre 2024, dans l'objectif de se donner un horizon plus court pour réfléchir à une évolution statutaire. Or, la convention constitutive modifiée que l'assemblée générale avait approuvée le 14 décembre 2023 stipulait une durée de renouvellement de 6 ans ; cette convention modifiée avait été signée par les présidents des établissements partenaires courant 2024. L'assemblée générale doit donc voter de nouveau la convention de renouvellement pour une durée de 3 ans, avant une nouvelle signature par les présidents d'établissement.

Françoise MOULIN CIVIL souligne qu'il s'agit d'une régularisation et qu'aucun des termes de la convention n'a changé, mise à part sa durée.

La prorogation du GIP BULAC pour une durée de 3 ans est approuvée à l'unanimité.

4. COMPTE FINANCIER 2024

Marie-Lise TSAGOURIA présente l'exécution budgétaire 2024.

La BULAC présente un solde d'exécution très positif en fin d'exercice, principalement lié à la réévaluation à la baisse des dépenses de personnels et des dépenses de fluides, ainsi qu'à la reprogrammation en 2025 des travaux de la Pointe Cantagrel. La prudence a été de mise jusqu'à la fin de l'année pour les dépenses de personnel et d'administration générale, en l'absence de visibilité exacte sur certaines facturations (exemple : prestation de la psychologue du travail et restauration des personnels). Au niveau des recettes, le compte financier inclut notamment un fléchage de la subvention de 40 000 € du CNRS pour développer les ressources électroniques dans le domaine chinois, qui n'avait pas été inscrite en dépenses en 2024, dans l'attente de son versement. Le solde budgétaire est excédentaire de 170 931,06 €, la trésorerie finale s'élève à 2 227 198,85 €, le niveau final du fonds de roulement à 2 315 697,67 € et le fonds de roulement mobilisable (en dehors de la trésorerie fléchée et des restes à payer) à 1 204 629,82 €. Un prélèvement sur le fonds de roulement est prévu pour le financement des travaux de la pointe Cantagrel, inscrit au budget initial 2025.

Françoise MOULIN CIVIL donne la parole à l'agent comptable.

Loïc BLANCHARD observe que 2024 marque sa première année de gestion complète, puisqu'il avait été nommé en mars 2023. Il tient à souligner que le rapport d'audit de suivi de l'agence comptable rendu en décembre 2024 a attesté la solidité comptable du groupement. Il note que les charges et les produits sont en diminution par rapport à l'exercice précédent. Il commente la diminution de la dotation aux amortissements, qui s'explique par la correction d'erreurs dans l'application des durées. Il relève que la valeur des acquisitions est également moindre que celle de l'exercice 2023. Il propose d'arrêter un bénéfice comptable de 311 570,23 €.

Marie-Lise TSAGOURIA se félicite de l'opération d'apurement menée par le service des ressources financières. La vérification systématique des restes à payer a permis de réduire considérablement leur montant. L'apurement a notamment porté sur des marchés engagés pluriannuellement et sur des commandes de documentation.

Françoise MOULIN CIVIL donne la parole à Frédéric AGNES, qui livre le commentaire du contrôle budgétaire, en lisant la communication ci-dessous.

Communication du contrôleur budgétaire

Le solde budgétaire est excédentaire, d'un montant de 170 931,06 €, supérieur de 206 367,23 € au solde déficitaire du BR2. Cet écart s'explique principalement par de moindres dépenses voire des économies, les ressources étant très légèrement supérieures aux prévisions.

Avec un résultat d'exploitation excédentaire de 311 570 €, le GIP dégage une capacité d'autofinancement de 491 274,99 €, supérieure de 192 707,20 € au BR2, qui permet de couvrir les investissements, le reliquat venant abonder le fonds de roulement.

Ainsi, fin 2024, le fonds de roulement atteint un niveau de 2 315 698 €, représentant plus de 8 mois de fonctionnement. La trésorerie est de 2 227 198,85 € dont la part fléchée est très restreinte (5,8 %).

En matière de restes à payer, un travail d'apurement considérable, à hauteur d'1M€, a été réalisé par le GIP sur l'exercice 2024. Le montant actuel de 982 247,81 € peut désormais être considéré comme fiable.

Ainsi, la situation du GIP BULAC est saine et le compte financier présenté n'appelle pas d'observations. Cette situation permet d'aborder la gestion 2025 dans un cadre soutenable, tout en exécutant le programme d'investissement prévu (pointe Cantagrel).

Marie-Lise TSAGOURIA ajoute un élément conjoncturel notable : la baisse du coût de l'énergie a donné de l'air à l'exécution budgétaire, permettant à la BULAC de poursuivre ses économies, tout en réalisant les investissements informatiques essentiels et en redonnant du volume à son activité cœur de cible.

Le compte financier 2024 est approuvé à l'unanimité après lecture complète de la délibération par la présidente.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Juliette PINÇON présente le rapport d'activité 2024.

Parmi les nouveautés de l'année 2024, le rapport rend compte de la création d'une mission Qualité de vie au travail (pour le pilotage de l'amélioration des conditions de travail, la formation continue des agents et la démarche de responsabilité sociale et environnementale de la BULAC) et la mise en place d'une cellule d'écoute VSS (violences sexistes et sexuelles). Quelques actions sont mises en avant : le redressement des comptes, deux projets majeurs de renouvellement des infrastructures informatiques, la consolidation de l'efficacité énergétique, le chantier de rénovation des collections en libre-accès, le signalement des collections d'excellence dans le Catalogue collectif de France (dans le cadre de la préfiguration du programme cartographie au sein du GIS CollEx-Persée renouvelé), l'achèvement de la numérisation des manuscrits persans, le projet TransliTAL, l'inventaire général des fonds d'archives, le dynamisme des formations au public, la vitalité du programme d'expositions, la rénovation de la charte graphique, la transition vers de nouveaux réseaux sociaux alternatifs.

Françoise MOULIN CIVIL admire la richesse du rapport d'activité. Elle salue la création d'une mission Qualité de vie au travail et la mise en place d'une cellule d'écoute VSS.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC adresse ses remerciements pour ce rapport très riche et très clair. Elle demande si la cellule VSS a vocation à prendre en charge les signalements des étudiants.

Marie-Lise TSAGOURIA répond que la cellule d'écoute VSS est un dispositif à destination des agents de la BULAC. L'Inalco a mis en place son propre dispositif à destination des étudiants. La BULAC est toutefois en train de consolider la position à tenir en cas de sollicitation par des usagers de la bibliothèque.

Benjamin GUICHARD indique que les personnels ont bénéficié lors du symposium de rentrée d'une formation pour « Apprendre à réagir face au harcèlement sexuel dans les lieux publics », animée par l'association En avant toute(s).

Véronique LESTANG-PRÉCHAC précise que cette association est subventionnée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour intervenir dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle s'interroge par ailleurs sur la mise en place d'un Référent égalité.

Marie-Lise TSAGOURIA et Juliette PINÇON répondent que la BULAC n'a pas encore de Référent égalité, mais qu'un Plan égalité est en cours d'élaboration.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC souligne le caractère obligatoire du Plan égalité au 1er mars 2025.

Marie-Lise TSAGOURIA demande si cette obligation s'applique aux GIP.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC s'engage à le vérifier.

Françoise MOULIN CIVIL encourage l'élaboration d'un Plan égalité, qui va dans le bon sens, peu importe son caractère facultatif ou obligatoire.

Juliette PINÇON précise que le Plan égalité en préparation s'appuiera sur les indicateurs du Rapport social unique 2024 en cours de finalisation.

Alexa PIQUEUX adresse ses remerciements pour ce rapport d'activité très clair, qui met en lumière le dynamisme de la BULAC, en particulier en matière d'appui à la recherche. Elle relève en particulier : le volet science ouverte et l'offre de formation en la matière, la valorisation des fonds avec un travail de cartographie et des ateliers de codicologie, une programmation scientifique et culturelle riche et variée, qui met notamment en valeur, sous forme d'expositions, des travaux qui ont été réalisés dans le cadre d'ANR et d'ERC. À propos de la valorisation de fonds d'archives scientifiques en cours de traitement, elle demande si des actions ou des dispositifs spécifiques sont projetés pour favoriser l'exploitation de ces fonds, tant du côté des étudiants que des enseignants-chercheurs. Elle souhaite également savoir comment sont suscités et choisis les projets d'exposition - s'ils viennent des porteurs de projet ou de la BULAC, s'ils sont coconstruits - et si ces projets induisent des transformations dans les projets de recherche : comment s'articulent le travail de recherche et le travail d'exposition ?

Benjamin GUICHARD remercie Alexa PIQUEUX pour sa lecture du rapport d'activité et ses questions. Il reconnaît que la valorisation des archives de la recherche est un enjeu important dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, relativement récent pour la BULAC au vu de l'immensité de tous ses chantiers patrimoniaux. Il indique que l'inventaire de premier niveau des archives réalisé en 2024 sera publié en 2025. Il explique que la majorité des fonds d'archives sont encore peu exploités, voire non encore décrits. Il souligne que les projets de recherche concourent à la stratégie de mise en œuvre d'un premier niveau de valorisation, à savoir la description et le signalement des fonds pour leur connaissance et leur exploitation. Il mentionne deux projets menés ces dernières années.

Tout d'abord, le projet Épigraphie du Proche-Orient médiéval - Le patrimoine architectural en pays d'Islam dans le fonds iconographique Henry Viollet. En 2021-2022, la BULAC a accueilli une chercheuse dans le cadre du programme de résidences du GIS CollEx-Persée, pour le signalement et la valorisation des documents iconographiques du fonds Henry Viollet. Un réseau international de recherche a aidé à identifier les sites photographiés par Henry Viollet. Les négatifs sur plaques de verre ont été numérisés et mis en ligne sur la BiNA et *Internet Archive* ; une exposition et une journée d'étude ont été organisées. Ce projet de valorisation ne cesse d'essaimer, les sollicitations internationales autour du fonds sont nombreuses. Ainsi, les numérisations haute-définition des plaques de verre ont récemment été exploitées par une équipe du Centre de documentation et de restauration du patrimoine bâti de l'université Shahid Beheshti de Téhéran, qui prépare un projet de restauration d'un monument funéraire, afin de repérer les briques originales et les ajouts postérieurs. Autre exemple, la BULAC a déposé le 5 mars 2025 un projet Erasmus+ avec la Bibliothèque de l'IsIAO (*Istituto Italiano per l'Africa e l'Oriente*) pour croiser le fonds Henry Viollet avec le fonds de la mission archéologique italienne en Iran. La BULAC travaille aussi avec le service de la documentation du musée du Louvre.

Deuxième projet, « L'orientalisme en train de se faire ». La BULAC et l'EHESS ont reçu respectivement en 2015 une partie de la bibliothèque et des archives privées de Jean Deny (1879-1963) et de René Basset (1855-1924), personnages clés des études arabes, berbères et turques en France. À partir de 2019, un séminaire a réuni une équipe d'archivistes, de conservateurs de bibliothèque et de chercheurs en sciences sociales autour de ce corpus. Leur enquête collective a donné lieu à une publication tandis qu'une exposition est en préparation, qui sera présentée à la BULAC à la fin de l'année 2025.

Benjamin GUICHARD relève que 65 % des expositions du triennal 2022-2024 ont été réalisées en collaboration avec des enseignants-chercheurs, pour moitié sollicités par la BULAC et pour moitié force de proposition auprès de la BULAC. Les expositions interviennent souvent en clôture de projets de recherche. La collaboration à des expositions est l'occasion pour les chercheurs d'avoir un accès privilégié à des fonds parfois partiellement signalés. Dans un moment où l'accès au terrain est de plus en plus compliqué, ces demandes et ces attentes pour exploiter les fonds des bibliothèques sont de plus en plus pressantes.

Sylvie DENOIX souhaite évoquer le saccage des archives de l'Institut français de recherche en Iran (IFRI), survenu il y a environ un mois. L'Institut était fermé au public depuis un an. Les autorités disent que des « drogués » ont brisé les scellés posés par les autorités iraniennes, volé des ordinateurs et détruit des archives photographiques. En revanche, ils n'ont pas touché à la bibliothèque : l'ambassade de France en Iran a pu récupérer les livres et les protéger. Sylvie DENOIX suggère de mettre en place un partenariat avec l'IFRI.

Françoise MOULIN CIVIL adresse ses remerciements aux équipes de la BULAC pour la compilation des activités et pour les activités elles-mêmes, traduction du dynamisme de la bibliothèque.

Le rapport d'activité 2024 est approuvé à l'unanimité.

6. BILAN DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2022-2024

Benjamin GUICHARD présente le bilan du plan d'action triennal 2022-2024.

Il observe que l'exercice de rédaction du bilan du plan d'action triennal s'avère précieux pour changer d'échelle dans le suivi des indicateurs et de l'activité au-delà des bilans annuels. Il précise qu'il a poussé l'exercice jusqu'à livrer des éléments de comparaison avec les précédents bilans triennaux.

Il déroule les différentes parties du bilan : l'évolution des moyens et de l'organisation (la reconduction du GIP à périmètre constant, l'audit de l'agence comptable, les évolutions de l'organigramme, les difficultés budgétaires, la capacité d'investissement préservée au profit de l'infrastructure informatique et de l'évolution des espaces d'accueil, la réduction d'un tiers des dépenses documentaires, la réduction des ressources humaines dédiées à l'enrichissement des collections), une offre contrainte (le maintien des capacités d'accueil, la formalisation de la politique d'accueil, trois vagues d'enquêtes, la réduction des dépenses documentaires, la réaffirmation des principes de la politique documentaire, la rationalisation de l'achat de ressources électroniques, avec la mobilisation du conseil scientifique), des services diversifiés (le développement notable de l'offre de formations, avec un renouvellement des formats et des thématiques, la politique de numérisation patrimoniale), des usages transformés (la dynamique de rattrapage depuis la Covid, le changement des pratiques, la baisse du nombre d'inscrits et de la fréquentation, la baisse de consultation et d'emprunt des collections – il faut toutefois noter un changement dans la méthode de calcul – l'augmentation du nombre de chercheurs, la médiation scientifique et culturelle, la progression de la fréquentation de la bibliothèque numérique et des expositions en ligne), les projets structurants (la refonte de la classification du libre-accès, la politique de science ouverte, la patrimonialisation des collections, les partenariats et projets collaboratifs).

Françoise MOULIN CIVIL adresse ses remerciements à Benjamin GUICHARD pour sa présentation passionnante, qui permet de mesurer précisément l'activité grâce aux indicateurs.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC remercie Benjamin GUICHARD, avant de s'interroger sur la baisse de la fréquentation, rappelant la perspective de baisse démographique à venir dans les établissements d'enseignement supérieur dans les prochaines années. Elle souhaite également savoir si la BULAC contribue à l'accueil des étudiants qui fréquentaient auparavant la Bpi, dans le contexte de la fermeture du Centre Pompidou pour 5 ans.

Benjamin GUICHARD répond que la BULAC étant une bibliothèque ouverte à tous, elle accueille naturellement les publics de la Bpi. Il temporise les inquiétudes relatives à la baisse de la fréquentation, rappelant qu'avant la période de la Covid, la BULAC connaissait une très forte saturation. Cette saturation s'observe de nouveau sur des périodes plus restreintes dans l'année. Les pratiques changent, l'usage des lieux et des collections change quantitativement, mais on est très loin d'une extinction.

Christophe PÉRALES partage l'analyse de Benjamin GUICHARD : le constat est le même à l'Université Paris Cité. Les nouvelles cohortes d'étudiants ont pris des habitudes différentes, le SCD est toujours dans une phase de remontée post-Covid, la fréquentation remonte chaque année. Plus préoccupant, et c'est un mouvement européen, le nombre de prêts a été divisé par 2 en 5 ans, tandis qu'on assiste à une hausse massive de la consultation des ressources électroniques. Une vraie bascule s'est produite, notamment dans le domaine de la santé. Par ailleurs, étant donné le défaut structurel de places assises en bibliothèque à Paris, il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant la baisse de la fréquentation.

Katia JUHEL constate également une remontée de la fréquentation à la bibliothèque de l'EFEO, malgré les aléas rencontrés en 2024, avec le départ de collections à l'Humathèque et une inondation ayant entraîné une fermeture pendant 6 mois. Elle observe une montée exponentielle de la consultation des archives scientifiques, grâce notamment aux efforts de valorisation *via* un site qui les décrit de manière plus accessible.

Françoise MOULIN CIVIL salue l'intérêt de cette discussion.

Christophe PÉRALES observe que l'uniformisation de l'offre documentaire académique a pour effet qu'aujourd'hui, et c'est ce qui fait perdurer le succès de la BULAC, les lecteurs viennent avant tout chercher des documents qu'on ne trouve nulle part ailleurs. On le voit dans l'intérêt croissant porté aux fonds d'archives et de manuscrits, qui sont spécifiques aux établissements.

Benjamin GUICHARD ajoute que grâce au GIS CollEx-Persée, les établissements ont des leviers et des incitations institutionnels pour un travail commun autour de ces objets.

Le bilan du plan d'action triennal 2022-2024 est approuvé à l'unanimité.

7. BUDGET RECTIFIÉ N°1 2025

Éléments de contexte

Le budget initial 2025, approuvé par l'assemblée générale le 16 décembre 2024, a été bâti sur la base d'une reconduction du montant de la subvention pour charges de service public 2024.

En l'absence de loi de finances 2025, ce budget n'a pas pu être appliqué comme tel pendant la période dite des « services votés », n'autorisant que les seules dépenses strictement nécessaires à la continuité des services publics.

La loi de finances 2025 a été promulguée le 14 février 2025.

À la date du 6 mars 2025, le montant de la subvention pour charges de service public 2025 n'a pas encore été notifié.

Marie-Lise TSAGOURIA présente le budget rectificatif n°1 2025, qui intègre les résultats du compte financier 2024 et de nouvelles recettes fléchées, correspondant à des subventions émanant du CNRS (subvention du CNRS pour le développement de ressources électroniques dans le domaine chinois), du CTLes (Plan de conservation partagée des périodiques du domaine Europe balkanique, centrale et orientale) et du GIS CollEx-Persée (programme national « Labellisation & Cartographie des collections d'excellence »), avec les dépenses afférentes.

Benjamin GUICHARD apporte des éléments d'information sur les quatre programmes structurants portés par les membres signataires du GIS CollEx-Persée : les acquisitions de ressources électroniques (programme porté par le Consortium Couperin), les archives scientifiques (programme co-porté par le Muséum national d'histoire naturelle et l'université Paris Nanterre / La Contemporaine), la cartographie d'excellence des collections (programme co-porté par la BULAC et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne / la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne), la numérisation concertée (programme porté par Persée, unité d'appui à la recherche rattachée au CNRS et à l'ENS Lyon, l'université de Lille / Bibliothèques universitaires et Learning center / Service commun de la documentation). La BULAC et la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne hébergeront chacune un chargé de mission. Le budget comprend aussi des enquêtes ou études. L'assemblée constituante des programmes se réunira en juin.

Françoise MOULIN CIVIL donne la parole à Frédéric AGNES, qui livre le commentaire du contrôle budgétaire, en lisant la communication ci-dessous.

Communication du contrôleur budgétaire

Le BR1 2025 présente peu de changements par rapport au BI. Il intègre de nouvelles recettes et dépenses relatives à des opérations fléchées.

Les agrégats principaux ne sont pas remis en cause.

Le solde budgétaire est légèrement dégradé (–21 250 € d'évolution soit –1 058 350 €).

Le fonds de roulement prévisionnel s'établit à 1 257 347 €, du fait notamment de la réalisation de l'opération Cantagrel (473 000 € prévus).

La trésorerie est de 1 168 876 €.

Même si la situation demeure saine, il convient de mettre en œuvre une gestion prudente sur le fonctionnement notamment, dans l'attente de la notification de la subvention pour charges de service public.

Véronique LESTANG-PRÉCHAC indique que la notification de la subvention pour charges de service public ne saurait tarder à être communiquée.

Le budget rectifié n° 1 2025 (tableaux 1, 2, 4, 6) est approuvé à l'unanimité après lecture complète de la délibération par la présidente.

8. LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Juliette PINÇON présente les Lignes directrices de gestion.

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent l'une des innovations de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Chaque administration doit édicter ses propres LDG, qui vont déterminer sa stratégie des ressources humaines. Le document a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des représentants du personnel, des représentants de l'administration et de la Direction, entre mars 2024 et janvier 2025. Les LDG viennent formaliser des pratiques, dans une démarche de pédagogie et de transparence pour les agents, et mettre l'accent sur les spécificités de la BULAC. Il s'agit d'une première version qui sera prochainement complétée sur les points non encore traités. Après un rappel du contexte réglementaire, les LDG se déclinent en 5 parties : les types d'emploi à la BULAC, mobilité, recrutement, rémunération, valeur professionnelle et évolution de carrière.

Françoise MOULIN CIVIL se fait préciser le type d'enrichissements qui pourraient être apportés.

Juliette PINÇON cite à titre d'exemple les enjeux ayant trait à l'égalité professionnelle.

Marie-Lise TSAGOURIA précise que les Lignes directrices de gestion ont été approuvées à l'unanimité par les représentants du personnel lors de la séance du Comité social d'administration du 25 février 2025.

Françoise MOULIN CIVIL donne la parole aux représentants du personnel.

Aladin LARGUÈCHE indique que la discussion a été facile au sein du groupe de travail. Il était important de pouvoir s'appuyer sur cet outil, qui a par ailleurs vocation à être réexaminé et enrichi régulièrement.

Juliette PINÇON salue l'engagement des représentants du personnel au sein du GT.

Frédéric AGNES confirme que les Lignes directrices de gestion consolident des pratiques déjà existantes en matière de ressources humaines.

9. CONVENTION D'OCCUPATION COMMUNE DU PÔLE DES LANGUES ET CIVILISATIONS MODIFIÉE

Thomas JACQUEAU explicite les modifications de la convention d'occupation commune du Pôle des langues et civilisations.

Cette convention a été signée avec l'Inalco au moment de l'entrée dans le bâtiment. La dernière révision date de 2018. L'actualisation porte à la fois sur l'annexe 2 décrivant le principe de répartition des charges et recettes par entité et l'article 7 consacré à l'ordre public dans le bâtiment, le Rectorat ayant pris un arrêté en 2022 désignant le président de l'Inalco comme responsable de l'ordre et de la sécurité sur le site.

Marie-Lise TSAGOURIA précise qu'une réunion est programmée prochainement avec le fonctionnaire défense et sécurité de l'Inalco, pour consolider de manière commune entre les deux établissements les dispositifs préventifs et curatifs en matière d'ordre public.

Loïc BLANCHARD pose une question sur l'annexe 2 : il s'interroge, au sujet des consommations électriques du logement privé pour nécessité absolue de service, sur la mention « en cas d'absence de comptage », le comptage étant obligatoire.

Marie-Lise TSAGOURIA répond que le paragraphe où figure la mention « en cas d'absence de comptage » ne concerne pas le paragraphe précédent, relatif au logement privé.

Loïc BLANCHARD se fait préciser la nature de la convention avec le CROUS pour l'exploitation du service de restauration et les modalités de paiement de la taxe d'ordures ménagères.

Marie-Lise TSAGOURIA répond qu'il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public tripartite, entre l'Inalco, la BULAC et le CROUS. La taxe d'ordures ménagères est directement payée par le CROUS. Les autres taxes sont payées pour moitié par l'Inalco et la BULAC.

Françoise MOULIN CIVIL remercie Thomas JACQUEAU pour l'actualisation de cette convention.

La modification de la convention et de ses annexes est approuvée à l'unanimité.

10. CONVENTION D'ÉCHANGE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DES BEAUX-ARTS DU CAMBODGE

Benjamin GUICHARD présente la convention d'échange avec la bibliothèque de l'université royale des Beaux-Arts du Cambodge. Cette convention stipule que la BULAC achète pour le compte de l'institution partenaire des publications récentes en français, l'institution partenaire fournissant à la BULAC des publications dont la collecte est plus aisée dans le pays où elle se trouve. Le montant alloué par la BULAC aux achats d'ouvrages pour le partenaire s'élève à 300 € maximum par an, taxes et transport exclus.

La convention d'échange est approuvée à l'unanimité.

11. ADHÉSION AUX GIS ASIE, ÉTUDES AFRICAINES ET MOMM

L'avenant à la convention de renouvellement du GIS « Études africaines en France » et l'avenant à la convention de renouvellement du GIS « Moyen-Orient et mondes musulmans » sont distribués en séance. À la date du 6 mars 2025, l'avenant à la convention de renouvellement du GIS « Asie » n'a pas encore été transmis.

Benjamin GUICHARD explique que les trois GIS aréaux ont proposé d'enrichir en 2025 leur réseau par l'adhésion d'institutions culturelles inscrites dans une dynamique active de collaboration scientifique : le musée Guimet, le musée national de Céramique – Sèvres, Limoges, le musée du quai Branly – Jacques Chirac et la BULAC. Il rappelle brièvement l'historique des collaborations de la BULAC avec les trois GIS (projets de recherche conjoints, notamment autour de la philologie numérique, création des collections HAL « Études asiatiques en France » et « Moyen-Orient et mondes musulmans »…).

Françoise MOULIN CIVIL se réjouit de cette initiative.

Les deux avenants sont approuvés à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, Françoise MOULIN CIVIL remercie tous les participants.
La séance est levée à 16h54.